



COMMUNE DE BIBLISHEIM

**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2025**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire,

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: M. DEUTSCH Laurent, M. RITTER Fabrice,

Membres absents non excusés : ---

Pouvoirs: M. RITTER à Mme CABIROL, M. DEUTSCH à M. AMRHEIN

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme Christiane BUFF

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2025**

Monsieur SCHEUER précise que l'élection du Premier Adjoint s'est faite à main levée et non à bulletin secret. Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025 devra être rectifié en conséquence. Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025 ainsi rectifié est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	Renouvellement de la concession au cimetière à compter du 1 ^{er} janvier 2025 de Eric KOCH (DUTEY)	1 ^{er} avril 2025
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales) :

NEANT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

➤ **Subvention aux coopératives scolaires du RPI pour les activités scolaires et pédagogiques**

Le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention de 60 € par enfant domicilié à BIBLISHEIM et scolarisé dans l'une des écoles du RPI, ou domicilié en dehors du périmètre du RPI mais scolarisé à BIBLISHEIM, soit :

- Ecole de BIBLISHEIM: 540,00 €
- Ecole de WALBOURG: 360,00 €
- Ecole de GUNSTETT: 540,00 €

➤ **Subventions communales 2025**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

- Caritas Secours catholique : 300,00 €
- Coopératives scolaires : 1.440,00 €
- Divers : 260,00 €

➤ **Taux des contributions directes 2025**

Le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes pour 2025, en revalorisant de 2% les taux 2024 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,27 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 80,97 %
- Taxe d'habitation : 15,19 %

➤ **Approbation du budget primitif de l'exercice 2025**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2025 dont la balance générale s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:	321.496,28 €
RECETTES:	321.496,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES:	272.386,52 €
RECETTES:	272.386,52 €

➤ Autorisation de virements de crédits

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Le Conseil Municipal fixe les taux de la redevance d'occupation du domaine public routier applicable aux infrastructures de télécommunication, due par Orange pour l'occupation du domaine public, comme suit :

- artères aériennes: 64,8728 € / km
- artères en sous-sol: 48,6546 € / km
- emprise au sol: 32,4364 € / m²

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 50.000 € auprès de la Banque Fédérale de Crédit Mutuel, dans l'attente du versement des subventions pour la rénovation de l'éclairage public, au taux Euribor 3 mois + 0,70.

DIVERS

➤ **Arbre de vie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arbre de vie sera prochainement mis en place au niveau de l'aire de jeux, avec une plaquette mentionnant les naissances de ces dernières années.

➤ **Projet de construction de Monsieur DUTSCHER**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet, lequel lui a confirmé la légalité du projet de construction. Un recours gracieux a été déposé en ce jour. Il a été transmis au service instructeur.

Madame le Maire rappelle qu'aucune disposition du PLU n'interdit les immeubles dans la Commune. La mise en place de cette disposition nécessiterait une révision du PLU, procédure longue et coûteuse.

Elle rappelle par ailleurs que le PLU interdit les activités industrielles et artisanales en zone U et que l'entreprise L'Ere du Bois est en infraction avec ces dispositions. Une procédure est en cours.

➤ **Informations diverses**

- ⇒ *Repas seniors* : une cinquantaine de personnes a participé au repas de l'Age d'Or.
L'espace agrandi de la salle a été apprécié.
- ⇒ *Rue de Gunstett* : le dépôt de tuiles et poutres sur les bas-côtés de la Rue de Gunstett a été enlevé. Par ailleurs, le raccordement des panneaux photovoltaïques chez M. KEMMNER nécessitera des travaux de voirie par Electricité de Strasbourg.
- ⇒ *Travaux sur la RD 772* : les acquisitions foncières ont été réalisées. La suite de l'opération sera définie lors d'une nouvelle réunion prévue au mois de mai.

Fin de la réunion : 21 H 00

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

Mireille Cabirol de Saint Georges

